



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 90004

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la mise en place de la prestation de compensation créée par la loi du 11 février 2005. À ce jour, seuls les décrets concernant l'attribution de cette prestation aux personnes à domicile ont été publiés. Son attribution aux personnes hébergées ou accompagnées par un établissement doit faire l'objet d'un autre décret. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter des assurances quant à sa parution prochaine.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90004

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3294